

Délinquance juvénile

Des « apaches » aux « jeunes des banlieues » en passant par les « blousons noirs », la délinquance des jeunes a historiquement fait l'objet d'un traitement médiatique et politique constant et bien souvent alarmiste. Qu'en est-il vraiment ?

La délinquance des jeunes : de quoi parle-t-on ?

La notion de « délinquance des jeunes » ou « délinquance juvénile » renvoie à une catégorie spécifique de la délinquance générale entendue comme toute transgression de la norme sanctionnée par la loi. Elle représente la part de délinquance globale d'un territoire commise par des jeunes. En France, cette distinction s'est imposée d'une part au regard des caractéristiques spécifiques des actes délinquants commis par les jeunes, d'autre part avec l'adoption d'une législation dédiée et le traitement judiciaire particulier réservé aux mineurs et jeunes majeurs – l'ordonnance du 2 février 1945 (Mauger, 2009). Tout comme la délinquance générale, la

délinquance des jeunes est aujourd'hui comptabilisée par un outil statistique, « l'état 4001 », et également observée avec les enquêtes de victimation et les enquêtes autorapportées/ autorévélées (voir encadré 1).

Si délinquance, violence et insécurité sont bien souvent assimilées dans les discours médiatiques et politiques, les termes ne renvoient pas aux mêmes réalités. Alors que la délinquance s'entend comme un agrégat de faits transgressant la norme juridique, la violence ne constitue qu'une des formes d'expression d'un comportement délinquant. L'insécurité quant à elle relève de l'ordre des sentiments (on parle de « sentiment d'insécurité ») et traduit la peur d'être un jour victime d'un acte délinquant, ou que nos proches le soient. Elle diffère à ce titre de la victimisation qui correspond au fait d'avoir été

encadré 1

Les chiffres de la délinquance des jeunes : quelle pertinence des statistiques administratives ?

L'outil de comptabilisation des crimes et délits recensés par les forces de l'ordre, dit « état 4001 », regroupe cent sept index informant sur les atteintes aux biens, les atteintes volontaires à l'intégrité physique, les infractions révélées par l'activité des services, les escroqueries et infractions économiques et financières et les autres infractions. Parce qu'il comptabilise indifféremment les procédures, les faits, les victimes, les plaignants ou encore les auteurs et parce qu'il recense de manière incomplète les seuls faits constatés par la police et la gendarmerie nationales, l'état 4001 est un outil imparfait qui traduit avant tout l'activité des services de police. En outre, en termes de catégorie d'âge, il distingue uniquement les mineurs des majeurs mis en cause. Aussi ces données doivent elles être complétées par les statistiques judiciaires qui renseignent le nombre de personnes reconnues coupables, en distinguant plus finement les catégories d'âge. Les enquêtes de victimation et les enquêtes autorapportées/autorévélées, plusieurs fois utilisées auprès des jeunes, permettent d'enrichir la connaissance de la délinquance en rapportant respectivement les points de vue des victimes et des auteurs d'infractions. Si les premières aident à saisir le « chiffre noir de la criminalité » (les infractions inconnues des services de police et de gendarmerie), les secondes informent sur les raisons du passage à l'acte – non sans questionner la fiabilité des réponses apportées par le délinquant (Roché, 2001).

réellement victime d'une infraction ou d'un crime. La distinction de ces termes constitue aujourd'hui un enjeu de taille dans le débat politique afin de ne pas confondre les catégories d'action publique.

Origines de la délinquance et réaction sociale

Nombreux sont les travaux de sociologie et de criminologie qui étudient la délinquance juvénile (voir encadré 2), soit dans une approche dite du « passage à l'acte » (qu'est-ce qui pousse un individu à commettre un acte délinquant ?), soit dans une approche dite de la « réaction sociale » (comment les institutions réagissent-elles face à un acte délinquant ?).

Portrait statistique de la délinquance des jeunes en France

Que disent les chiffres sur la délinquance des jeunes ? Depuis le milieu des années 1970, le nombre de mineurs mis en cause

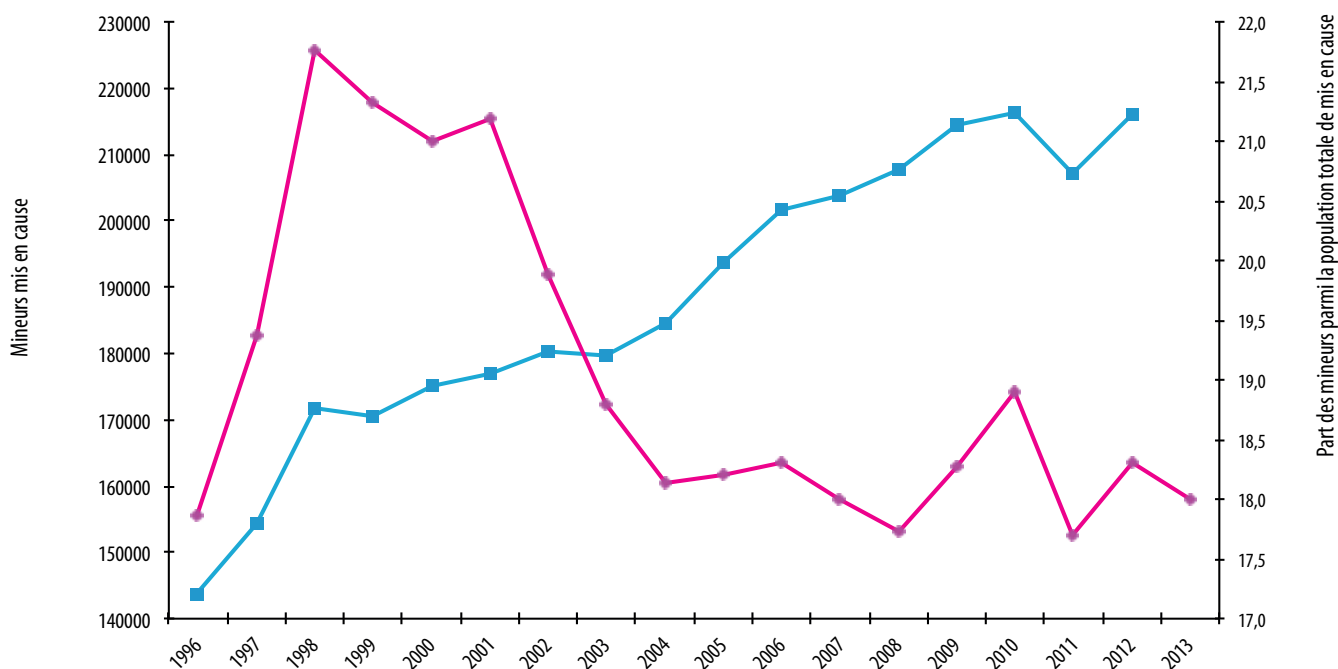
par les services de police et de gendarmerie a été multiplié par 2,5, passant de plus de 80 000 à environ 200 000 aujourd'hui (Mucchielli, 2010). Cette augmentation, non-linéaire, n'est cependant pas spécifique aux mineurs puisqu'elle s'inscrit dans la hausse globale de 62% du nombre d'infractions constatées (1 827 373 faits en 1975 contre plus de 2 964 531 en 2011 – ministère de l'Intérieur, DCPJ) et dans le doublement du nombre de personnes mises en cause depuis le milieu des années 1970, mineurs et majeurs confondus (plus de 500 000 en 1976 contre plus de 1 150 000 en 2012).

En plus de trois décennies, les mineurs n'ont d'ailleurs jamais représenté plus d'un quart des mis en cause (18,3% en 2013, soit un chiffre en baisse depuis la fin des années 1990). Parmi eux, les filles représentent une part jamais supérieure à 16% (chiffre en augmentation depuis le milieu des années 1990).

Quelles sont les infractions commises par les mineurs ? Il s'agit en majorité de vols, de violences physiques non crapuleuses (notamment les coups et blessures volontaires n'ayant pas entraîné la mort et les violences à dépositaire d'autorité) et d'infractions à la législation sur les stupéfiants

graphique 1

Mineurs mis en cause par les services de police et de gendarmerie



Source : ministère de l'Intérieur, état 4001.

encadré 2

Les recherches sur les origines de la délinquance

Les théories sociocriminologiques insistent notamment sur le choix rationnel du délinquant de commettre une infraction (théorie du choix rationnel d'Osborne), la tension subie par le délinquant entre le modèle de réussite diffusé dans une société et les obstacles qui l'empêchent de l'atteindre (théorie de la tension de Merton), la stigmatisation par la société d'un individu dit « déviant » (théorie de la réaction sociale et de l'étiquetage de Becker), ou encore le rôle de l'influence de pairs délinquants sur le comportement d'un individu (théorie de l'association différentielle de Sutherland). (Leman-Langlois, 2007.)

(usage, revente de stupéfiants). Les deux dernières catégories sont celles ayant le plus augmenté ces dernières années (ON-DRP, 2012). Les infractions les plus graves (homicides, criminalité financière) sont bien moins fréquemment commises par des mineurs.

Lorsqu'ils sont condamnés, les jeunes (13-30 ans) le sont le plus souvent pour des délits suivants : les infractions en matière de circulation routière puis les vols et recels, les coups et violences volontaires, les infractions sur les stupéfiants, les destructions et dégradations et les outrages à agent de la force publique (ministère de la Justice, 2013).

Les interventions en matière de délinquance

L'intervention en matière de délinquance s'inscrit à deux niveaux, soit en matière de répression, soit en matière de prévention. Dans le premier cas, l'intervention, a posteriori de l'acte délinquant, vise à sanctionner la transgression de la loi et le trouble causé à l'ordre public. Parce que cette mission est par nature régaliennne, elle est assurée par l'État via les forces de l'ordre nationales d'une part, police et gendarmerie, les acteurs judiciaires d'autre part. En matière de prévention, l'intervention se situe a priori, c'est-à-dire en amont de l'acte délinquant afin d'agir sur les causes influençant le passage à l'acte. Lorsqu'il s'agit de la prévention sociale, l'objectif est de

porter l'attention sur les auteurs potentiels ou avérés d'infractions afin d'améliorer leur environnement social :

- la prévention primaire promeut une intervention indifférenciée dans un milieu social donné afin d'empêcher l'entrée dans la délinquance ;
- la prévention secondaire touche un public restreint d'individus susceptibles de commettre des actes délinquants ;
- la prévention tertiaire s'adresse enfin aux individus ayant déjà commis des crimes et délits afin d'empêcher la récidive.

Un second modèle, la prévention situationnelle, s'intéresse non pas aux individus mais aux situations potentiellement influentes sur le passage à l'acte délinquant. En intervenant directement sur les caractéristiques environnementales, il s'agit de rendre plus difficile et plus risqué le passage à l'acte délinquant ainsi que d'en réduire les gains potentiels pour son auteur (principes énoncés par Ronald Clarke). Les interventions en matière de prévention sont menées par des acteurs publics (collectivités locales, forces de l'ordre, acteurs judiciaires, établissements scolaires) et privés (associations) dans une logique de partenariat territorialisé. Ces actions sont généralement financées dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), consacré aujourd'hui en majorité à la vidéosurveillance, ou dans le cadre des contrats de ville nouvelle génération.

Marie Dumollard



Bibliographie

- Aubusson de Cavarlay B., « Les mineurs mis en cause selon les statistiques de police », *Questions pénales*, CESDIP, XXVI/2, avril 2013.
- Lemay-Langlois S., *La sociocriminologie*, Presses de l'université de Montréal, Montréal (Canada), 2007.
- Mauger G., *La sociologie de la délinquance juvénile*, La Découverte, Paris, 2009.
- Ministère de l'Intérieur, Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), *Criminalité et délinquance constatées en France. Année 2012* (www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000490/0000.pdf).
- Ministère de la Justice, « Les condamnations. Année 2012 », décembre 2013 (www.justice.gouv.fr/art_pix/Stat_Conda_2012.pdf).
- Mucchielli L., « L'évolution de la délinquance des mineurs. Données statistiques et interprétation générale », *Agora débats/jeunesses*, n° 56, 2010, p. 87-101.
- Mucchielli L. (dir.), *La délinquance des jeunes*, La Documentation française, Paris, 2014.
- Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), *Tableaux de bords annuels sur les personnes mises en cause, les mineurs mis en cause et la part des mineurs au sein des mis en cause pour 2006 à 2011, 2012* (<http://www.inhesj.fr/fr/ondrp/les-publications/tableaux-de-bord>).
- Roché S., *La délinquance des jeunes. Les 13-19 ans racontent leurs délits*, Le Seuil, Paris, 2001.



Sitographie

- Délinquance, justice et autres questions de société www.laurent-mucchielli.org
- « Vous avez dit sécurité ? », blog de Laurent Mucchielli sur le site du Monde.fr <http://insecurite.blog.lemonde.fr>